

ANNEXE : Liste des communes concernées

- Communauté de communes du Grésivaudan : toutes les communes.
- Grenoble Alpes Métropole : toutes les communes.
- Communauté de communes du Pays Voironnais : toutes les communes.
- Zone de Bonnevaux :
 - x Apprieu
 - x Bévenais
 - x Burcin
 - x Chabon
 - x Colombe
 - x La Côte Saint-André
 - x La Frette
 - x Gillonnay
 - x Le Grand-Lemps
 - x Longchenal
 - x Montrevel
 - x Saint Hilaire de la Cote
 - x Mottier
 - x Oyeu
 - x Val de Virieu
- Zone de Chambaran :
 - x Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : toutes les communes
 - x Beaucroissant
 - x La Forteresse
 - x Izeaux
 - x Plan
 - x Roybon
 - x Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
 - x Saint-Geoirs
 - x Saint Paul d'Izeaux
 - x Sillans
- Zone du Trièves :
 - x Communauté de communes du Trièves : toutes les communes sauf Chichilianne, Saint-Andéol et Gresse-en-Vercors.
- Zone de Valmontais (Valbonnais, Beaumont et Matheysine) :
 - x Cagnet
 - x Corps
 - x Les Côtes-de-Corps
 - x La Mure

- x Nans-en-Ratier
- x Ponsonnas
- x Prunières
- x Quet-en-Beaumont
- x Saint-Pierre-de-Méaroz
- x Sainte-Luce
- x La Salle-en-Beaumont
- x Siévoz
- x Valbonnais